

(Révisé en avril 2025)

Foire aux questions – La rougeole

Question

Réponses

Comment puis-je connaître le statut vaccinal de mon enfant?

Les vaccins de votre enfant sont indiqués sur sa carte d'immunisation jaune.

- Toute personne âgée de plus de 4 ans doit recevoir deux doses de vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR).
- Toute personne d'un âge entre 1 et 4 ans doit avoir reçu une dose du vaccin ROR <https://www.hamilton.ca/people-programs/public-health/vaccines-immunizations> (en anglais seulement).

Conservez votre carte d'immunisation dans votre portefeuille ou une photo de celle-ci dans votre téléphone, pour y accéder facilement.

Vérifiez que votre enfant a reçu tous ses vaccins obligatoires.

Que dois-je faire si mon enfant non vacciné a été en contact avec une personne atteinte de la rougeole?

Un enfant non vacciné qui a été en contact avec une personne atteinte de la rougeole ou qui a fréquenté le même endroit qu'une personne atteinte de la rougeole a été « exposé à la rougeole » et peut être atteint de la rougeole.

1. Appelez les services de santé publique d'Hamilton au [905 546-2489](tel:9055462489) ou votre [unité locale de santé publique](#) dès que possible pour parler à un infirmier/une infirmière de santé publique au sujet des risques et de la marche à suivre.
2. Gardez votre enfant à la maison et surveillez l'apparition de signes et de symptômes de la rougeole pendant 21 jours après la date à laquelle vous pensez avoir été en contact avec une personne atteinte de la rougeole.

Que dois-je faire si mon enfant vacciné a été en contact avec une personne atteinte de la rougeole?

Surveillez l'apparition de signes et symptômes de la rougeole pendant 21 jours après l'exposition.

La personne concernée peut continuer fréquenter son travail, son école ou sa garderie.

Quels sont les symptômes de la rougeole?

Les symptômes de la rougeole débutent 7 à 14 jours après avoir été exposé au virus. Les principaux symptômes sont:

- écoulement nasal
- toux
- fatigue ou irritabilité
- yeux rouges et larmoyants
- petits points blancs dans la bouche et dans la gorge
- éruption de taches rouges sur tout le corps (la couleur varie en fonction du teint de la peau)

Que dois-je faire si mon enfant a été en contact avec une personne atteinte de la rougeole?

Si vous avez été en contact avec une personne atteinte de la rougeole, votre unité de santé publique appliquera une ou plusieurs des actions suivantes:

- Vous appeler pour vous informer que vous êtes un cas contact.
- Envoyer une lettre à votre domicile si vous n'êtes pas joignable.
- Prévenir la communauté par le biais des médias (télévision, radio, journaux) si l'exposition a pu se produire dans un lieu public comme un centre commercial, un hôpital ou un restaurant.

Que dois-je faire si mon enfant est atteint de la rougeole?

Reposez-vous beaucoup, buvez beaucoup et prenez un médicament pour faire baisser la fièvre.

Restez chez vous. La personne concernée ne doit pas aller à l'école, à la garderie ou au travail pendant au moins quatre jours après l'apparition de l'éruption cutanée. Vous pouvez sortir de chez vous le cinquième jour après l'apparition de l'éruption cutanée.

Ne partagez pas vos verres, fourchettes et cuillères avec d'autres personnes.

Que dois-je faire si mon enfant a été testé pour la rougeole et que j'attends les résultats à la maison?

Pour toute question spécifique concernant la gestion des symptômes ou les soins médicaux, veuillez consulter votre médecin ou votre infirmier praticien.

Toute personne qui attend les résultats du test de la rougeole doit rester chez elle jusqu'à ce que le service de santé publique l'appelle..
Le service de santé publique vous appellera pour vous communiquer vos résultats et vous aidera à déterminer combien de temps vous devez rester à distance des autres personnes. Il vous donnera aussi des conseils pour les personnes de votre foyer et celles qui ont été en contact avec vous.

Que dois-je faire si je dois voir un médecin?

Appelez le cabinet du médecin avant votre visite.

En cas de visite aux Urgences, signalez immédiatement au bureau des admissions si vous avez été exposé(e) à la rougeole, si votre test de dépistage de la rougeole est positif ou si vous revenez de l'étranger avec des symptômes (voir la liste ci-dessus). Vous pouvez aussi appeler le service des urgences avant votre arrivée au 905 521-5020.

Que dois-je faire si je dois aller au service des urgences ou si mon enfant doit se présenter à la salle des urgences?

Si vous venez en ambulance, prévenez le **personnel paramédical** si vous pensez que vous ou votre enfant avez la rougeole ou avez été en contact avec une personne qui est atteinte de la rougeole.

Si vous vous présentez au service des urgences par vos propres moyens, un adulte qui est vacciné ou immunisé doit entrer SEUL dans l'hôpital pour informer le personnel qu'une personne susceptible d'être atteinte de la rougeole arrive. Ne faites pas entrer votre enfant dans un premier temps.